

CONNECTE NOTRE PAYS

BILLET DE SESSION JUIN 2026



Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous inviter aux manifestations suivantes :

- **Assemblée générale** du 10 juin 2026 (Hôtel Bellevue Palace, Berne, de 10h00 à 14h00) : le programme prévoit l'intervention « La gestion des risques d'entreprise à l'ère de l'IA », présentée par Nicolas Germiquet, Head Cyber Security Advisory & Digital Forensic chez BDO SA.
- **Manifestation de session** du 23 septembre 2026 (Hôtel Bellevue Palace, Berne, de 12h30 à 14h30) : le thème n'est pas encore défini.
- Manifestation de la branche **Suissedigital-Day** du 19 novembre 2026 (Kursaal, Berne, journée complète) : à l'occasion de cette manifestation de réseautage et d'échanges, environ 400 représentantes et représentants d'entreprises de télécommunication et informatiques rencontreront des PME et d'autres personnes intéressées. Le programme prévoit des interventions passionnantes sur des thèmes d'actualité dans les domaines de l'informatique, de la numérisation, de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle, de la souveraineté numérique et des télécommunications.

Profitez de ces manifestations pour échanger avec des entrepreneurs, des représentantes et représentants de la branche, des expertes et experts en télécommunication et des collègues de votre Chambre. Vous pouvez vous inscrire dès à présent (tél. 031 328 27 28 ou info@suissedigital.ch).

Pour finir, j'aimerais attirer votre attention sur notre position concernant la **motion 25.4715** (Renforcer la cybersécurité, réduire la bureaucratie. Des voies de notification harmonisées pour la Suisse numérique) que nous exposons brièvement ci-après.

Je vous souhaite une session d'été couronnée de succès.

Pierre Kohler

Président de Suissedigital

AFFAIRES EN COURS

Motion 25.4715 CTT-E : Renforcer la cybersécurité, réduire la bureaucratie. Des voies de notification harmonisées pour la Suisse numérique**CE, le mardi 16 juin 2026**

La motion : Le Conseil fédéral est chargé de veiller, dans le cadre des adaptations législatives en cours, à ce que les obligations et procédures de notification dans le domaine de la cybersécurité soient faciles à appliquer pour les entreprises, en particulier les PME, en les harmonisant et en évitant les doublons, afin de renforcer la place économique suisse.

Motif : Aujourd'hui, les obligations et les procédures de notification en matière de cybersécurité sont hétérogènes. Selon les cas, les entreprises doivent signaler les incidents de sécurité à différentes autorités et instances de contact dans des délais variables : le PFPDT, l'OFCS, la FINMA ainsi que d'autres autorités spécialisées ou services d'achat de l'administration. Cette situation est peu rentable, compliquée et inappropriée.

Position du Conseil fédéral : Le Conseil fédéral demande d'adopter la motion.

Position de Suissedigital : Suissedigital est favorable à la motion pour les raisons suivantes :

- Une grande partie des membres de Suissedigital sont des PME. En tant que fournisseurs de services de télécommunication et prestataires de services TIC, ces entreprises sont soumises à diverses obligations de notification en matière de cybersécurité, dont le respect est complexe et implique une charge administrative importante.
- Suissedigital et ses membres prennent très au sérieux la question de la cybersécurité. Ils sont convaincus que la simplification des procédures de notification contribue de manière significative à renforcer la cybersécurité. Il faut également tenir compte de la charge administrative, qui devra être réduite au minimum dans les futures procédures de notification, pour des raisons de compétitivité et de rentabilité.

- Les questions de cybersécurité et de cyberrésilience vont gagner en importance à l'avenir, en particulier pour les PME. Il est donc d'autant plus important de mettre en place au plus vite une procédure de notification simple et uniforme.

=> Adoptez la motion **25.4715**.